

### **Description des offres groupées de service**

Les banques détailleront mieux le contenu des forfaits (offres groupées de services) destinés aux clients personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels dans les plaquettes tarifaires et lors de la souscription.

La mise en œuvre de cette mesure se fera au plus tard à la date à laquelle la norme professionnelle relative aux plaquettes tarifaires sera mise en application.